



---

# communiqué

---

Date Le 30 août 1985

85/123

Pour publication

SIGNATURE DE L'ACCORD ENTRE LE CANADA  
ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE RELATIF AU TRANSPORT AÉRIEN

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Don Mazankowski, ministre des Transports, ont annoncé aujourd'hui qu'un nouvel accord bilatéral entre le Canada et la Nouvelle-Zélande relatif au transport aérien sera signé le 4 septembre 1985.

Monsieur Mazankowski signera l'accord au nom du Gouvernement du Canada lors d'une cérémonie qui aura lieu à son bureau de la Chambre des Communes à 16h45 mercredi le 4 septembre. L'honorable Richard Prebble, ministre des Transports de la Nouvelle-Zélande, signera l'accord au nom de son gouvernement.

Le nouvel accord permet au transporteur canadien, CP Air, d'établir un service à Auckland en provenance du Canada et au transporteur néo-zélandais, Air New Zealand, d'étendre son réseau de routes soit à Vancouver soit à Toronto. Les deux transporteurs devraient entamer ces services vers la fin de l'année.

-30-